



GRANDLYON
HABITAT

Janvier 2025

n°255

Entre-Nous

La lettre d'informations mensuelle de GrandLyon Habitat

Nous vous souhaitons
une bonne année !

2025

 > L'ACTU

Les vœux du Président et du Directeur Général

Chères et chers locataires,

L'année 2024 a été particulièrement difficile au plan économique. Votre pouvoir d'achat a été mis à rude épreuve. Nous en sommes conscients et nous comprenons les difficultés que vous pouvez rencontrer. Les collaborateurs de GrandLyon Habitat mettent tout en œuvre pour vous accompagner.

Au cours de cette année, vous avez fortement exprimé votre souhait d'être écoutés et surtout informés des suites de vos réclamations, qu'elles soient techniques ou relatives à votre vie locative. C'est primordial. En 2025, nous poursuivrons nos efforts pour que les équipes de GrandLyon Habitat répondent au plus vite à vos demandes et traitent vos réclamations avec la plus grande attention.

Plus que jamais, nous entendons rester à vos côtés et satisfaire vos attentes.

GrandLyon Habitat, comme l'ensemble des bailleurs sociaux, est aussi confronté à une situation économique inédite. **Malgré un contexte difficile**, nous continuons d'investir pour améliorer vos logements et contribuer à rendre plus agréable votre cadre de vie.

En 2025, nous poursuivrons nos importants travaux de rénovation de nombreux logements.



Nous lancerons notamment la réhabilitation des résidences :

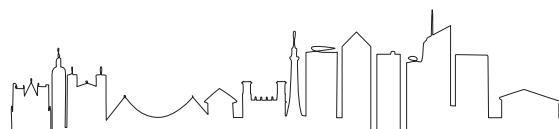
- Léo Lagrange à Vénissieux (401 logements),
- Clos Jouve à Lyon 4^e (297 logements) et Mermoz D et E à Lyon 8^e (64 logements),
- Kessel à Saint-Genis-Laval (83 logements),
- La Grappinière K et L à Vaulx-en-Velin (96 logements),
- Chantebois et Coulouvrier à Champagne-au-Mont-d'Or (26 logements),
- Les Blés d'Or à Dardilly (7 logements).

Cependant, et pour répondre aux défis de la construction des nécessaires logements nouveaux et de la réhabilitation du parc social, il est impératif que l'État mette enfin en place une politique du logement digne de ce nom. Et qu'elle constitue une priorité face à la grave crise que nous traversons. C'est la condition pour garantir réellement le droit au logement qui est inscrit dans la loi.

Toutes les équipes de GrandLyon Habitat se joignent à nous pour vous souhaiter nos meilleurs vœux pour 2025.

François Thevenieau et Jean-Noël Freixinos

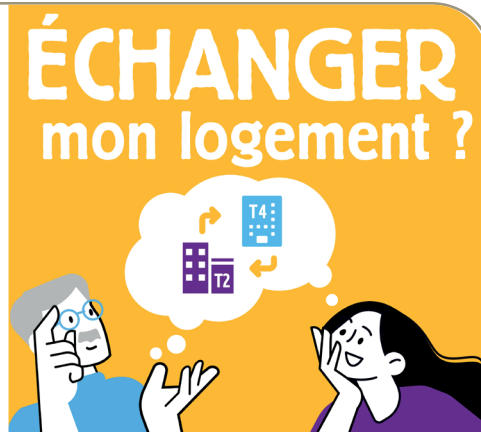
La suite de L'Actu en page 2





Échanger son logement, c'est possible ? Oui, sous conditions !

Saviez-vous que la bourse d'échanges de logement offre aux locataires d'un logement social sur le Rhône et la Métropole de Lyon, la possibilité d'échanger leurs logements via son site dédié www.echangermonlogement69.fr ?



Ça consiste en quoi ?

La bourse d'échange permet à deux locataires du parc social d'un des 16 bailleurs adhérents résidant dans le Rhône ou la Métropole de Lyon d'échanger leurs logements. Les locataires peuvent changer de commune pour une autre du Rhône ou de la Métropole et aussi de bailleur.

Ça marche comment pour les locataires ?

- Il n'est pas nécessaire d'avoir une demande de logement social en cours pour s'inscrire sur le site. Un NUD (Numéro Unique Départemental) sera demandé au moment de l'accord entre les deux locataires.
- Le site est réservé aux locataires qui ont un bail de location valide dont le logement rempli les conditions d'éligibilité : logement hors opération de démolition ou restructuration lourde nécessitant relogement des locataires et logement hors plan de vente.

L'échange de logement, comment ça se passe ?

1. Le locataire dépose son annonce de logement. Le dossier est ensuite étudié par le bailleur.
2. Le locataire consulte les annonces, recherche un logement et entre en contact avec un locataire.
3. Le locataire visite le logement et se met d'accord avec un autre locataire.
4. Les dossiers sont étudiés et passés en Commission d'Attributions des Logements.
5. L'échange de logement doit s'organiser et un nouveau contrat de bail est signé.

Les locataires peuvent s'inscrire depuis le 1^{er} décembre 2023 sur echangermonlogement69.fr.

Pour cela, il suffit de créer son compte et de déposer une annonce pour présenter son logement. Le locataire remplit les critères de sa recherche (taille, localisation, loyer...). Le dossier est étudié par le bailleur qui valide l'inscription dans un délai de 15 jours sous réserve d'éligibilité.

Puis, le locataire peut consulter les annonces et entrer en contact avec un autre locataire.



La hausse de votre loyer

Ce mois-ci, votre loyer a augmenté. Il s'agit de l'augmentation annuelle réglementaire, encadrée par la loi Egalité et Citoyenneté en vigueur depuis janvier 2017. Sauf quelques exceptions, **la hausse pour 2025 s'élève à 3,26 %.**

Face à la hausse de leurs charges, les principaux bailleurs de la Métropole de Lyon se voient contraints d'appliquer cette augmentation. Elle contribue notamment à la poursuite des investissements réalisés par les bailleurs sur leur patrimoine pour améliorer la qualité de vie de l'ensemble des locataires.

Vous rencontrez des difficultés ? Contactez votre ligne directe au 04.72.74.67.42

À savoir :

Les aides au logement revalorisées

Pour les locataires qui en bénéficient, l'APL est donc revalorisée de 3,26% en moyenne au 1^{er} octobre 2024.

La dématérialisation de vos documents

C'est quoi ?

La dématérialisation, c'est **recevoir vos documents** (avis d'échéance, bulletins et avis de régularisation, enquêtes SLS/OPS et lettre Entre Nous) **directement en ligne, dans votre espace locataire** au lieu de les recevoir par courrier postal.

Pour qui est-ce ?

Tous les locataires de GrandLyon Habitat peuvent bénéficier de la dématérialisation.

Comment en bénéficier ? C'est très simple !

- **Connectez-vous** à votre espace locataire sur **www.grandlyonhabitat.fr**.
Si vous n'avez pas encore d'espace locataire, créez-le en quelques clics !
- **Rendez-vous** dans la rubrique « Mes informations ».
- **Cochez la case** « Dématérialisation des documents ».
- **Mettez à jour** votre adresse email si nécessaire.

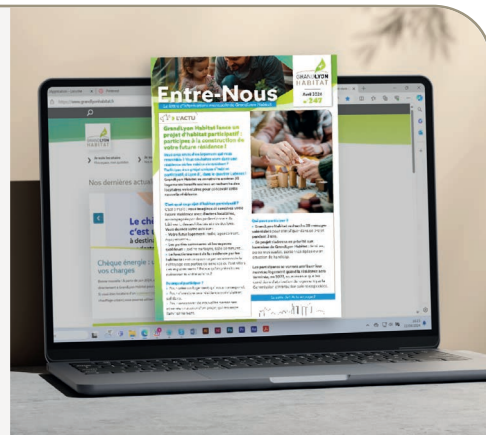
Et voilà ! Vous recevrez désormais tous vos documents par email.

Pourquoi choisir la dématérialisation ?

- **Pratique** : consultez et téléchargez vos documents n'importe où, n'importe quand.
- **Rapide** : soyez informé instantanément par e-mail de la mise en ligne de nouveaux documents.
- **Écologique** : réduisez votre consommation de papier et préservez l'environnement.

Bon à savoir :

- Vos avis d'échéance seront consultables en ligne pendant 6 mois.
- La dématérialisation n'est pas compatible avec le règlement du loyer par TIP.
- **Pour toute demande de copies papier de vos documents**, contactez la Ligne Directe des Locataires.



Bien vivre en ville avec son chien

Vivre en ville avec son fidèle compagnon implique de respecter quelques règles pour une cohabitation agréable pour tous :

• Je déclare mon chien, si c'est un chien de catégorie 1 ou 2

Les chiens catégorisés « d'attaque » (catégorie 1) ou « de garde et de défense » (catégorie 2), **doivent obligatoirement être déclarés en mairie pour garantir la sécurité de tous.**

• Je tiens mon chien en laisse, partout et toujours !

La loi (Article L211-19-1 du Code Rural) impose de tenir votre chien en laisse, que ce soit dans la rue, un parc ou un espace vert. **Si votre chien est de catégorie 1 ou 2, muselière et laisse sont obligatoires**, même dans les espaces clos.

• Je ramasse les crottes de mon chien

C'est une obligation légale, sous peine d'amende. Ramasser les crottes permet de préserver des espaces propres et agréables.

Ces règles sont essentielles pour la sécurité de tous. Elles permettent d'éviter les accidents (morsures, chutes...), de protéger la santé publique (risque de maladies liées aux déjections) et de favoriser le bien-vivre ensemble.





Remplacement des menuiseries extérieures en bois, au 38 rue Thomassin à Lyon 2^e

Un programme de rénovation est lancé pour améliorer le confort et la performance énergétique de 17 logements, situés à la fois côté cour et côté rue.



Au programme :

- **Remplacement des menuiseries extérieures**, les fenêtres actuelles seront remplacées pour offrir une meilleure isolation thermique et acoustique.
- **Reprise des contours intérieurs des fenêtres**, afin de garantir une finition soignée avec l'intégration des nouvelles menuiseries.
- **Reprise de certains garde-corps**, afin d'assurer la sécurité des résidents, les garde-corps nécessitant une mise à niveau seront également rénovés.
- **Installation de brise soleil orientables dans les cuisines**, ces équipements permettront de mieux gérer l'apport de lumière et de chaleur.



Les travaux commencent en avril 2025 et devraient se terminer en octobre 2025.
Montant prévisionnel de l'opération 540 000 € TTC.



> LES CHIFFRES DU MOIS

Accompagnement social : agir ensemble pour améliorer votre quotidien



16
conseillères
sociales

2 000
ménages
accompagnés
par an

6
agences de proximité
reçoivent les locataires